

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 4 (1866)
Heft: 6

Artikel: Voyage de Genève à Londres, en passant par Lausanne
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-178787>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

en manteaux, en bas, en jupons surtout ; c'est un vrai délire ! on en porte tant et tant, qu'il va sans dire que, sous peu, les yeux rassasiés réclameront autre chose..... pour la plus grande joie des fabricants, des négociants, des ouvriers en tout genre, charmés qu'il n'existe plus rien de stable ici-bas ; pas même les couleurs.

S.

Nous faisons part à nos lecteurs de quelques fragments d'un journal de voyage, écrit au siècle dernier et imprimé à Lausanne ; nous conservons religieusement le style de l'auteur, ainsi que les appréciations humoristiques qu'il fait de notre pays, de ses mœurs et de ses habitants.

Voyage de Genève à Londres,

en passant par Lausanne.

De Genève à Berne. — Le 50 septembre de l'année 17***, à midi, je suis entré dans un coche public avec mon aimable et fidèle épagnuel Castor, Anglais d'origine et Genevois de naissance. La compagnie d'un ami affectionné, complaisant et d'humour agréable, est d'une douceur sans égale dans les voyages, elle en abrège les fatigues, elle en prévient l'ennui, elle en émousse les épines.

Cher compagnon de mes pèlerinages,
Des amis modèle parfait,
Castor, avec toi sans regret,
Du lac Léman je quitte les rivages.

Il y avait dans ce coche deux petits hommes grêles, l'un Genevois et l'autre Français. J'ai dormi jusqu'à Coppet, petite ville et baronie ; il y a un beau château ; cette terre, la plus considérable de toute la Suisse, appartient à la veuve d'un marchand de Saint-Gall.

Passé Nyon, qui est une des bonnes villes du Pays de Vaud, un peu bicoque cependant ; les trois autres sont Moudon, Morges et Yverdon. Ce titre de *bonnes*, dont ces quatre villes sont décorées, est relatif à certains priviléges en parchemin, dont le plus considérable accorde à leurs bourgeois de pouvoir *giboyer avec arquebuses le long des chemins et sentiers publics*, privilége qui leur est commun avec tous les gentilshommes du pays *possédant terres seigneuriales*.

Couché à Rolle, joli bourg situé dans une contrée riante, appelée la Côte, qui produit de bons vins et qui se conservent long-temps.

Le premier octobre, passé à Morges, petite et bonne ville composée de deux rues parallèles longues et larges ; elle fit mine de vouloir résister aux Bernois lorsqu'ils s'emparèrent du Pays de Vaud, elle en fut punie par une forte amende et la démolition d'une partie de ses fortifications. Ses habitants passent pour avoir la tête un peu chaude.

Arrivé à Lausanne, ville fort ancienne et la plus grande du canton après Berne ; elle se distingue par une police admirable, on ne saurait rien ajouter à ses judicieux règlements, et la complète exactitude avec laquelle ils sont observés, grâce à la prudente et infatigable vigilance du magistrat. Les revenus de cette ville sont très considérables, depuis le partage qu'elle fit avec l'Etat de Berne, lorsqu'elle se soumit à sa domination, des domaines et droitures de l'évêque et du chapitre expulsés. L'acte de ce partage est appelé la gracieuse largition, vieux mot qui signifie élargissement. Il y a dans cette ville beaucoup de noblesse, ou soi-disant telle, et plus encore de cette espèce de bourgeoisie qui tient le milieu entre la gentilhommerie et la roture, et qui, par conséquent, participe aux bonnes et aux mauvaises qualités de l'une et de l'autre.

Lausanne est illustrée d'une espèce d'université appelée *académie*, composée de professeurs très célèbres en langues mortes et autres sciences ; elle porte le titre de vénérable, et ses membres celui de spectables ; je n'ai pas trouvé ce mot de *spectable*

dans aucun dictionnaire ; c'est apparemment un diminutif de respectable.

Il se fait à Lausanne un prodigieux commerce de vin en détail.

Partis à deux heures après-midi, nous avons trouvé dans le coche deux femmes d'un gros embonpoint, un peu âgées, vêtues bourgeoisement, qui occupaient le derrière ; le Français et le Genevois se sont placés sur le devant, Castor sur le marche-pied, et je me suis enchassé entre les deux dames ; bon, a dit l'une, nous serons un peu serrées, mais nous en serons moins cahotées, et la marche a commencé.

Enveloppé de ces deux masses,
Je respirais à peine et je me disposais
A me placer entre les deux carcasses
Du Genevois et du Français.

Lorsque le carrosse s'est arrêté en sortant de la ville, un ministre d'une corpulence merveilleusement grasse et épaisse a paru à la portière, et après avoir considéré mes voisines et moi d'un air mêlé de surprise et d'indignation, et sans daigner nous saluer : Cocher, s'est-il écrié d'une voix de taureau, parlez-donc, qu'est-ce à dire ? ne m'étais-je pas réservé une des places de derrière, et les voilà toutes les trois occupées ?

M. le pasteur, lui dis-je en me levant, placez-vous là, puisque vous préférez le derrière, mais je crains fort que le vôtre ne soit un peu trop large pour occuper ce petit espace, et je me jetai sur le devant.

La chute du pasteur entre les deux dames excita un duo de clamours aiguës, entrecoupées de : ah mon Dieu ! miséricorde, je suffoque, je vais mourir, je meurs, je suis morte, père éternel !

Patience, a dit le pasteur,
Quoi donc, un si léger malheur
Cause un tel trouble dans vos âmes ?
Là, là, là, calmez-vous, mesdames,
Je vais vous délivrer soudain,
Finissez cette crise,
Cessez de prendre, je vous prie,
Le nom de l'Éternel en vain.

Ma foi, ce n'est point en vain, dit l'une, vous nous foulez, vous nous écrasez. Juste ciel, dit l'autre, quel tourment, quel supplice ! Et le gros apôtre brandillait à droite et à gauche ses larges hanches, tandis que les grosses bourgeoisées s'efforçaient de donner aux leurs tout le retrécissement possible, en continuant leurs lamentations. Au bout de quelques minutes, le bon homme s'apercevant qu'il s'en fallait environ un pied que son introduction ne put avoir lieu, mit fin au combat et se leva. Le cocher, croyant que tout était arrangé, fouetta les chevaux, fit perdre l'équilibre au ministre qui, tombant en avant, donna du ventre contre le Genevois, qui le repoussa contre une des dames, qui le repoussa contre moi, qui l'ai repoussé contre le Français, qui le repoussa contre la portière, où il s'accrocha au rideau. Durant tous ces repoussements, nos bourgeoisées s'égozaient à crier arrête !

Et Castor ému de frayeur,
Pour mettre fin à ce désordre,
Hurlait en s'efforçant de mordre
Les gras de jambes du pasteur.

(La suite au prochain numéro).

Jacob-Louis-Gabriel Reymond,

ou l'insurrection des Bourla-papay.

L'insurrection qui éclata dans notre canton en 1802, et qui avait pour but l'abolition des droits féodaux, est sans doute bien connue de nos lecteurs ; MM. Olivier, Verdeil et d'autres écrivains nationaux en ont donné des relations assez complètes. Cependant, il est des détails très intéressants sur cette affaire qu'on ne trouve que dans les brochures et les journaux de l'époque et que nous avons recueillis. C'est dans l'espoir qu'ils seront lus avec plaisir que nous osons revenir